

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ENVELOPPES COURRIER RECOMMANDÉ EN VIGUEUR À COMPTER DU 15 JANVIER 2018

En 2016, Postes Canada a entrepris la modification de ses étiquettes d'expédition électroniques. La dernière phase de cette initiative visera les enveloppes Courrier recommandé. **Les changements apportés entreront en vigueur le 15 janvier 2018.**

Les nouvelles étiquettes seront plus faciles à lire, et les modifications permettront de normaliser les étiquettes électroniques, les étiquettes manuelles et les enveloppes, ce qui en facilitera l'utilisation par les clients. Elles comprendront aussi les éléments uniformes qui sont requis sur l'étiquette électronique et demeureront compatibles avec notre équipement de balayage.

Voici les principaux changements qui seront apportés :

- L'étiquette qui est actuellement au recto de l'enveloppe prépayée figurera au verso de l'enveloppe.
- L'adresse de destination sera dans le haut de la nouvelle étiquette plutôt que dans le bas.
- Le code à barres occupera une place plus importante.

À titre indicatif seulement, nous avons joint un diagramme des nouvelles enveloppes Courrier recommandé.

Figure 1 : Nouvelles enveloppes Courrier recommandé

